

Conformément à la loi Handicap du 11 février 2005, les organismes de formation sont tenus :

- ✓ d'accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination ;
- ✓ de garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

## Les référents handicap

BMDC-FORMACOM a désigné 3 référents handicap :

- ✓ Ellen BROSSET – [ellen.brosset@institutformacom.com](mailto:ellen.brosset@institutformacom.com) 0590 21 07 43
- ✓ Odile SYLVESTRE – [odile.sylvestre@institutformacom.com](mailto:odile.sylvestre@institutformacom.com) 0590 21 07 49
- ✓ Valérie VIGIER – [valerie.vigier@institutformacom.com](mailto:valerie.vigier@institutformacom.com) 0596 70 43 43

Leurs missions :

- ✓ Assurer une veille\* sur la notion du handicap
- ✓ Sensibiliser le personnel et l'équipe pédagogique à la notion du handicap
- ✓ Développer les partenariats avec les partenaires handicap
- ✓ Accueillir, informer, orienter les personnes en situation de handicap
- ✓ Organiser et suivre la formation des personnes en situation de handicap

\*Les référents handicap effectuent une veille :

- ✓ Légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle
- ✓ Sur les innovations pédagogiques et technologiques pour une meilleure adaptation de ses formations

Pour cela,

- ✓ Ils sont abonnés aux plateformes « Ressource Handicap Formation » et « Veille Formation »
- ✓ Ils participent aux webinaires/réunions organisés par les différents partenaires handicap

Si vous êtes en situation de handicap, nos référents handicap sont à votre écoute pour étudier les possibilités d'adaptation organisationnelles, matérielles ou pédagogiques nécessaires au bon déroulement de votre formation.

## L'accueil des personnes en situation de handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour analyser, avec vous, les adaptations dont vous auriez besoin.

L'élaboration de votre parcours de formation s'inscrit dans une démarche de co-construction et se décline en 7 étapes :

- **Analyse du besoin**
  - Evaluation des adaptations spécifiques nécessaires (horaires, rythmes, aides techniques, modularisation de la formation...)
- **Analyse de la faisabilité**
  - Etude des possibilités d'adaptation, en lien avec les organismes partenaires et l'équipe pédagogique
- **Construction de l'offre de formation**
  - Construction d'un parcours de formation, qui tient compte des adaptations nécessaires, et validé par les organismes partenaires et l'équipe pédagogique
- **Présentation de l'offre de formation**
  - Présentation des adaptations qui seront mises en place pendant la formation
- **Validation de l'offre de formation**
  - Validation de la proposition afin d'obtenir votre engagement et éviter la rupture de parcours
- **Réalisation de la formation**
  - Tout au long de la formation, les référents handicap veillent à votre satisfaction. Vous faites des points réguliers afin d'éviter la rupture de parcours
- **Suivi de la formation**
  - A l'issue de votre formation, vous faites un bilan avec les référents handicap

## Nos engagements

- Vous proposer une offre de formation adaptée
- Garantir la qualité des formations dispensées
- Améliorer de façon continue la gestion des situations de handicap : les référents handicap effectuent un bilan à l'issue de chaque accompagnement d'une personne en situation de handicap. Ce bilan leur permet de faire état des points maîtrisés et des points à améliorer

## Le réseau des partenaires handicap

### **ACCES AUX DROITS**

#### **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**

- Guadeloupe : 0590 83 14 28
- Martinique : 0596 70 09 95

### **FINANCEURS**

#### **AGEFIPH (Association chargée de la Gestion du Fonds de développement pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés)**

- Guadeloupe et Martinique : 0 800 11 10 09

#### **FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)**

- Guadeloupe et Martinique : <https://www.fiphfp.fr/nous-contacter>

### **INSERTION DANS L'EMPLOI**

#### **CAP EMPLOI**

- Guadeloupe : 0590 32 51 77
- Martinique : 0596 50 43 01